



GRILLE DES USAGES					
USAGES	Usage dominant	Classes et sous-classes d'usages	Usages autorisés par zone		
			Zone P-3		
	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL		PA-1 services gouvernementaux	-	
		PA-4 services cult. et communautaires	-		
		PB - parcs, équipements récréatifs	-		

GRILLE DES NORMES		Zone P-3	
NORMES	IMPLANTATION	marge de recul avant min. (mètres)	5
		marge avant d'un terrain d'angle ou transversal	
		marge de recul latérale min. (mètres)	5
		marge de recul arrière min. (mètres)	8
	BÂTIMENT	hauteur minimale (étage)	1
		hauteur maximale (étage)	2
		hauteur maximale (mètres)	12
		exhaussement maximal (mètres)	
		façade minimale (mètres)	
		profondeur minimale (mètres)	
		superficie min. au sol (mètres carrés)	60
	RAPPORTS	coefficient d'emprise au sol bâtiment principal	0,4
		coefficient d'emprise au sol bâtiment accessoire	
	AUTRES NORMES	PIIA	
		PAE	
DIVERS	AMENDEMENT		
	Notes particulières et autres dispositions:		



Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu  
1060, rue du Moulin-Payet  
Saint-Antoine-sur-Richelieu (Québec) J0L 1R0

## ZONE P-3

